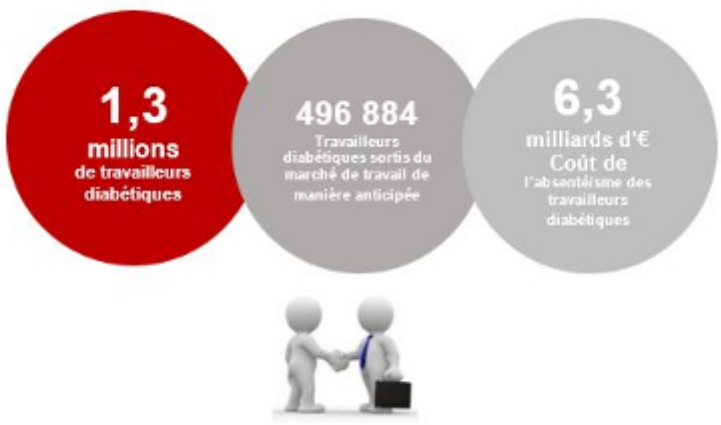
Diabète en milieu de travail : innover pour mieux gérer la première maladie chronique de France

La défense des personnes atteintes de diabète, notamment dans l'accès à l'emploi est l'une des missions historiques de la Fédération Française des Diabétiques. Alors que la France compte 4 millions de personnes diabétiques, encore aujourd'hui, être atteint de diabète limite ou interdit l'accès à certaines professions et peut ralentir voire compromettre l'évolution professionnelle.



S'engager pour agir

Les personnes atteintes de diabète ont donc un impact non négligeable sur le marché du travail. Il serait pourtant possible de réduire cet impact par la mobilisation de l'ensemble des acteurs : pouvoirs publics, professionnels de santé, entreprises etc.

Etre diabétique limite ou ralentit l'évolution professionnelle

De nombreuses personnes atteintes de diabète rencontrent des limitations dans l'accès à l'emploi ou l'évolution de leur vie professionnelle. Des représentations erronées de la maladie entrainent pressions, licenciements abusifs et mise à l'écart...Les témoignages sont nombreux et les discriminations sur le lieu de travail se traduisent également en chiffres :

- 16 % des personnes interrogées estiment ainsi avoir été victimes d'une discrimination liée à leur diabète dans leur vie professionnelle, pour l'accès à l'emploi, ou lors d'un recrutement.
- 23 % estiment avoir été victimes d'une discrimination dans leur vie professionnelle à la découverte de leur diabète
- et 33 % ont décidé de cacher leur diabète au travail par crainte d'être mises à l'écart ou de rencontrer des difficultés.
-

Une charte « Diabète en milieu de travail : innover pour mieux gérer la première maladie chronique de France »

Aujourd'hui, la Fédération Française des Diabétiques s'est associée à la démarche de Réseau Santé en Entreprise (R.S.E.) pour l'élaboration et l'écriture d'une charte intitulée « Diabète en milieu de travail :

innover pour mieux gérer la première maladie chronique de France. »

Composée de 5 engagements, la charte est destinée aux entreprises. Les signataires acceptent de l'adopter, de la diffuser et de la mettre en œuvre sur le lieu de travail dans le cadre de plans d'actions destinés à favoriser le maintien ou le retour vers l'emploi de personnes atteintes de diabète ou de maladies chroniques évolutives. Il s'agit de :

1. adopter une politique de non-discrimination
2. former des parties prenantes (management, représentants du personnel, acteurs de la santé)
3. organiser des actions de prévention sur le lieu de travail
4. adapter l'organisation du travail pour favoriser le maintien ou le retour vers l'emploi des personnes atteintes de diabète ou de maladies chroniques évolutives.
5. faciliter l'accès aux innovations favorisant la qualité de vie au travail des personnes atteintes de diabète ou de maladies chroniques évolutives

Nous espérons que cette charte constitue un levier pour mobiliser et accompagner les collectifs de travail.

« Diabète en milieu de travail : innover pour mieux gérer la première maladie chronique de France. »

Sources :
Kanavos P, et al. (2012). "Diabetes Expenditure, Burden of Disease and Management in 5 EU Countries. LSE Health, London school of conomics vi Jönsson B (2002) Revealing the cost of Type II diabetes in Europe, Diabetologia 45(7):S5-12
Service social et juridique de la Fédération, Enquête Diabète et Travail 2013